



**MARCHÉ MÉDIÉVAL**  
**LES 4, 5, 6 ET 7 JUILLET 2019**  
**CHÂTEAU DE LA GIRAUDAIS À**  
**MÉZIÈRES SUR COUESNON**  
**ILLE ET VILAINE - BRETAGNE**



**CHARTRE DU MARCHÉ MÉDIÉVAL**

**Présentation de l'événement :**

Dans le cadre de la première édition des « Médiévales de la Giraudais » qui auront lieu du 4 au 7 juillet 2019 se tiendra un spectacle son et lumière retraçant la bataille de 1488 organisé par l'association 1488. Plus d'infos sur le site <https://spectacle1488.bzh/>.

L'un des volets de cette manifestation sera un marché médiéval organisé par l'association Atypik Fabrik sur ces 4 jours, et réservés aux professionnels des métiers, produits et disciplines du moyen âge.

Seront autorisés à postuler à cette manifestation les artisans ou artisans d'art, commerçants, inscrits au registre du commerce, des métiers, les artistes libres et titulaires des documents autorisant la pratique des expositions ventes. La manifestation se voulant locale, la priorité sera donné aux artisans/commerçants/artistes demeurant en Bretagne ou dans les départements limitrophes.

- Article I – MODALITES D'INSCRIPTION**  
**Article II – TARIFS ET CAUTIONS**  
**Article III – INSTALLATION / DESINSTALLATION**  
**Article IV – PLACEMENT ET CONDITIONS**  
**Article V - ENGAGEMENTS DES EXPOSANTS**  
**Article VI – A LA CHARGE DES EXPOSANTS**  
**Article VII – ETAT DES LIEUX**  
**Article VIII – ASSURANCES ET RESPONSABILITES**  
**Article VI – RESPECT DE LA CHARTE**

## Article I – MODALITES D'INSCRIPTION

Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser une candidature, sans être obligés de donner les motifs de refus éventuels. Les emplacements seront retenus dans l'ordre d'inscription et selon la limite des places disponibles, de même une sélection des stands vendant la même catégorie de marchandises sera effectuée afin que chacun puisse correctement travailler sans excès de concurrence.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un exposant sans remboursement des chèques de caution et de règlement des frais de place dans le cas où les renseignements fournis ne correspondraient pas à la présentation effective du stand, des produits et du costume.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la date, l'heure d'ouverture ou la durée de la fête, son ajournement ou la fermeture anticipée, ainsi que son annulation sans que les participants puissent réclamer aucune indemnité.

**Les candidatures ne seront examinées qu'après réception de la demande de participation, accompagnée :**

- du dossier d'inscription 2019 dûment complété et signé
- de la charte du marché signée et revêtue de la mention lu et approuvé,
- de la renonciation au droit à l'image,
- des chèques d'inscription et de caution libellés à l'ordre de Atypik fabrik
- des photocopies des documents certifiant l'inscription au registre concerné (commerce, métiers, ...) ou attestant du statut d'artiste libre,
- de l'attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité,
- des photos permettant d'apprécier la qualité du stand médiéval, des produits et costume(s) XIII/XVème siècle de(s) l'exposant(s). Possibilité de les joindre par mail à [atypik.fabrik@gmail.com](mailto:atypik.fabrik@gmail.com).

**Dossier complet à retourner avant le 1<sup>er</sup> juin 2019 à :**

**ATYPIK FABRIK  
A l'attention de Safia GUENANECHÉ,  
22 La Boulais,  
35140 SAINT AUBIN DU CORMIER**

**ATTENTION : LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS RETENUS**

L'inscription est définitive lorsque l'exposant reçoit son attestation d'inscription attribuée par l'organisateur et la facture correspondant à son emplacement. Les chèques de caution et emplacement seront retournés à l'exposant en cas de refus.

## Article II – TARIFS ET CAUTIONS

Le prix est fixé à 95 € TTC pour environ 10m<sup>2</sup> avec 3m linéaire en façade pour les 4 jours.

La somme due, calculée en fonction du nombre d'emplacements réservés devra être envoyée en même temps que le chèque de caution.

Le chèque de caution de 50 euros sera détruit ou restitué sur demande le dimanche à partir de 22 h si la présente charte est respectée.

Il sera encaissé sans que l'exposant puisse prétendre à remboursement dans les cas suivants :

- Si l'exposant annule sa participation au Marché Médiéval, quelle qu'en soit la raison.
- En cas de défection de l'exposant soit sur 1 jour soit sur l'ensemble des 4 jours, soit en cas de départ prématuré avant la fin officielle du marché.
- Si le stand, les produits ou le costume ne correspondent pas aux renseignements fournis lors de l'inscription.
- Si les conditions d'hygiène et de propreté de l'emplacement ne sont pas respectées.

En cas de défection de l'exposant après la date de clôture des inscriptions, soit le 1<sup>er</sup> juin 2019, ou lors de ladite manifestation, aucun remboursement ne sera fait, et le chèque de caution sera encaissé, sauf en cas de force majeure dûment approuvée (accident, décès, maladie).

Si l'exposant a respecté les conditions de ladite charte, sa caution sera détruite ou remise

## Article III – INSTALLATION / DESINSTALLATION

Arrivée des échoppes - artisans d'art, commerçants, du mercredi 3 juillet de 15H00 à 20H00 au jeudi 4 juillet à partir de 8h. Les stands devront être prêts avant 12h.

Jeudi 4 juillet	- 12h : Inauguration - 18h à 22h : ouverture au public du marché médiéval - 22h30 : spectacle son et lumière
Vendredi 5 juillet	- 18h à 22h : ouverture au public du marché médiéval - 22h30 : spectacle son et lumière
Samedi 6 juillet	- 12h à 22h : ouverture au public du marché médiéval - 22h30 : spectacle son et lumière
Dimanche 7 juillet	- 15h à 22h : ouverture au public du marché médiéval - 22h30 : spectacle son et lumière

Emplacements :

Les emplacements mis à disposition sont situés au Château de la Giraudais, lieu-dit de la Giraudais, 35140 MEZIERES SUR COUESNON.

La présence des exposants est obligatoirement requise sur les quatre jours et durant les horaires précités.

A partir de 22h30 chaque soir, le spectacle son et lumière commençant, il sera demandé à tous les exposants de respecter le silence afin de ne pas déranger le bon déroulement du spectacle.

Le soir du départ, le rechargement des marchandises devra intervenir après 22 heures sans que cela gêne le bon déroulement du spectacle, ou le lendemain matin.

Les allées de circulation et de dégagement réservées au passage des usagers seront laissées libres de façon constante.

Il est absolument interdit aux exposants de disposer des étals en saillie sur les passages ou qui masqueraient les étals voisins.

#### **Article IV – PLACEMENT ET CONDITIONS**

Seul l'organisateur se réserve le droit d'attribuer les emplacements comme il le juge bon, en fonction de la configuration des lieux, de l'ordre d'inscription et de l'aspect qu'il souhaite donner à l'espace d'exposition.

Dès leur arrivée, les exposants devront se signaler auprès de l'organisateur qui leur indiquera leur emplacement et le parking.

Tout emplacement attribué doit servir à l'exposition, à l'étalage et à la vente des produits de l'exposant. Il est formellement interdit de louer ou partager, même à titre gratuit, un emplacement.

Dans le cas où un exposant n'aurait pas pris possession de son emplacement à 12H00 le jeudi, ce dernier pourra être réattribué sans remboursement des frais de place et de la caution à l'exposant absent.

Les véhicules des exposants auront accès aux emplacements uniquement pour déchargement et chargement. Ils seront obligatoirement garés à l'extérieur des lieux d'exposition durant tout le temps de la manifestation (parking gardienné, libre d'accès prévu à cet effet).

Toilettes sur place, et stationnements réservés attenants à proximité. Places de stationnement pour camping-car prévues.

## **Article V - ENGAGEMENTS DES EXPOSANTS**

Les exposants s'engagent à :

- être présents durant les quatre jours sur leur stand
- ne pas exposer et vendre des marchandises qui ne seraient pas conforme et non stipulées dans la fiche d'inscription.
- à décorer extérieurement et intérieurement leur stand de manière médiévale, et à présenter les produits (uniquement stipulés dans la fiche d'inscription) de manière esthétique et attractive
- Etre vêtu d'un costume médiéval XIII / XVème siècle tel que défini dans la demande de participation.
- ne pas dégarnir leur stand avant la fin de la manifestation.
- à ne pas tenir de propos ou avoir un comportement de nature à troubler l'ordre public.

En cas de non-respect de ces préconisations et des produits mentionnés dans la fiche d'inscription, l'organisateur se réserve le droit d'exclure un exposant sans remboursement des chèques de caution et de règlement des frais de place.

## **Article VI – A LA CHARGE DES EXPOSANTS**

L'exposant doit s'équiper en éclairage et rallonges électriques suffisamment longues (50 mètres minimum) – conformes en puissance à ses appareillages électriques, ainsi qu'en cales, nécessaires sur l'ensemble des emplacements.

Les exposants désirant disposer d'énergie électrique pour les seuls besoins de leurs échoppes - dans la limite de la puissance fournie par les lieux - devront en faire la demande, lors de leur inscription.

Les demandes devront préciser les équipements envisagés (appareillages : nature, puissance unitaire, nombre, ...).

Toutes les installations mises en place et utilisées par les exposants devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque dysfonctionnement. Aucun dédommagement ne sera dû à l'exposant.

Les groupes électrogènes, fours et appareils électriques sont interdit.

## Article VII – ETAT DES LIEUX

Les exposants devront laisser leur emplacement propre avant leur départ en ramassant les débris et déchets de quelque sorte que ce soit et en les déposant dans les containers prévus à cet effet.

Tout contrevenant se verra retenir et encaisser son chèque de caution pour les frais de nettoyage et de mise en décharge.

## Article VIII – ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Tout exposant devra fournir (lors de son inscription et sur demande des organisateurs) :

- une attestation d'assurance Responsabilité civile garantissant les accidents causés par l'emploi de son matériel,
- un extrait d'inscription au répertoire de la chambre des métiers ou registre du commerce datant de moins de 3 mois ou extrait K bis,

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol, d'accident, d'incidents divers, d'intempéries.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme des animations et emplacements. Ses décisions devront être respectées.

Tout manquement à ces dispositions entraînera l'exclusion d'un exposant, même si celui-ci est déjà installé sans aucun dédommagement, ni remboursement des frais d'emplacement et de la caution.

Tout litige sera réglé à l'amiable, sans exclure toutefois l'intervention de la force publique et des instances concernées.

## Article VI – RESPECT DE LA CHARTE

Tout exposant sollicitant son inscription accepte sans recours, ni restriction ou réserve toutes les clauses et conditions du présent règlement et doit se conformer aux prescriptions de la législation et de la réglementation relative à la tenue des marchés.

Le non-respect de cette charte et du cahier des charges entraînera un renvoi du marché, sans aucun remboursement, ni aucune indemnité.

Fait à :

Le :

Signature :

*Précédée de la mention « lu et approuvé »*



## RENONCIATION AU DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)

demeurant

autorise l'Association Atypik Fabrik, organisatrice du Marché Médiéval et l'Association 1488, organisatrice de l'événement, ainsi que leurs représentants ou toute personne autorisée par elles, à utiliser, diffuser et publier tout cliché, ou autre captation visuelle, qui seront réalisés du 4 au 7 Juillet 2019, me représentant ou représentant mon stand avec mes produits, articles qui y seront exposés.

En aucun cas cette renonciation concerne mes produits seuls, qui pourront être pris uniquement avec mon consentement.

Ces images pourront être utilisées par les deux associations organisatrices, ses représentants ou toute personne autorisée par elle sur tout support, y compris Internet, et ce, sans limitation dans le temps.

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé»)